

Bulletin spécial « Pyrèvert » : autorisation du 26/05/16 au 26/09/16**Pyrèvert (société Valagro France)**

composition : pyrèthre (= pyrèthrine) : 18.6 g/l

cet insecticide est extrait des fleurs de *Chrysanthemum (Pyrethrum) cinerariaefolium*,

Il ne contient pas de butoxyde de pypéronyl

Comme en 2014 et 2015, le Pyrèvert vient d'obtenir une autorisation de mise sur le marché provisoire (AMMP) qui s'applique du 26 mai 2016 jusqu'au 26 septembre 2016 (120 jours)

Consulter également le site e-phy.anses pour plus d'information.

→ **Cette homologation provisoire concerne les traitements contre pucerons sur les cultures suivantes :** (*en italique, les nouveaux usages obtenus en 2016*)

- Aubergine et tomate,
- poivron et piment,
- Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible,
- Courgette et concombre,
- Laitue et autres salades, artichaut,
- Chou fleur, chou pommé et chou feuillu,
- Haricots et pois écosés frais,
- Haricots non écosés frais,
- Carotte, céleri-rave, fenouil,
- Fraise, oignon et pomme de terre,
- *Asperge et patate douce.*

→ **Caractéristiques :**

- Dose : 1.92 litre/ha
- DAR (délai avant récolte) = 7 jours ;
- DRE (délai de réentrée) = 6/8 h ;
- 3 applications maximales par culture ;
- ZNT (zones non traitées) = 5 m.

→ **Phrases de prudence :**

- SPE8 : dangereux pour les abeilles : ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles, ne pas introduire de plantes pouvant devenir attractives pour les abeilles ;
- Y : voir arrêtés appropriés pour les conseils de prudence.

→ **Phrases de risque :**

- R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

→ **Mode d'action et caractéristiques :** ce produit agit par **contact** ; il a un effet neurotoxique sur un large spectre d'insectes ; il n'est pas systémique ; il est photosensible donc rapidement dégradé par la lumière ; il est donc essentiel de traiter le soir. Il est conseillé d'appliquer le produit seul et il faut privilégier un pH de la solution entre 6 et 6.5 ; si la solution est alcaline, l'appliquer rapidement.

→ **Efficacité :** d'après les essais réalisés en stations d'expérimentation, son efficacité est moyenne à assez bonne sur pucerons.

→ **Précautions pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires :**

- **Abeilles** : il convient d'éviter tout traitement en présence d'abeilles dans la culture.
- **Bourdons** : fermer et sortir les ruches durant 48 heures ;
- **Lâchers d'auxiliaires** : éviter tout traitement juste après un lâcher ; consulter le fournisseur d'auxiliaires avant de réaliser un traitement positionné dans un programme de lutte intégrée.
- **Auxiliaires autochtones** : il convient de mesurer l'intérêt du traitement Pyrèvert par rapport aux risques de toxicité vis-à-vis des auxiliaires, surtout des parasitoïdes de pucerons.

→ **Remarques :** cet insecticide présente des limites : délai avant récolte de 7 jours, toxicité potentielle vis-à-vis des auxiliaires et pollinisateurs, efficacité moyenne (contact seulement).